

Compte rendu du 5 /02/18

**IL N'EST PAS TROP TARD
POUR STOPPER**



RDV SUR > WWW.STOP-CETA.FR

CETA :

Le CETA est actuellement en attente de ratification (2ème semestre 2018) par les parlements européens , Une nouvelle campagne est proposée pour mobiliser citoyens et élus avec comme objectif un référendum d'initiative populaire,

A la mi février sera disponible ** un 4 pages d'explication sur ce qu ' est CETA mais aussi sur les autres accords en cours(JEFTA, Mercosur , Mexique, Australie,,,))

**un kit global d'interpellations différenciées des familles parlementaires(députés et sénateurs)

**sur ARTE un documentaire devrait sortir,

BNP

Le mardi 6 une action est prévue devant la banque avec des affiches et de la documentation contre la façon dont agit cette banque

Cela est aussi en liaison avec le procès de Nicole Briend convoquée au tribunal de Carpentras pour avoir participé à l' action symbolique de « Fauchage de chaises »



NDDL

Après la décision de ne pas construire l' aéroport une grande manifestation est prévue le 10/02 ,Un bus est prévu qui doit s'y rendre en prenant au passage des Tarbais et des Palois,

Il est important que la ZAD s' organise avec tous ceux et toutes celles qui ont participé à cette lutte

ADN Tribunal de St Gaudens

Le 1^{er} mars rendez vous devant le tribunal à 13h pour soutenir Fabien qui a refusé de donner son ADN

Le 8/02 sur ce thème, un film est proposé au Régent à 20h,30 « 317 » il traite de la prise d' ADN pendant la Cop 21 et des assignations à résidence,

Il sera suivi d'une discussion

Collectif « 0 pesticide »

Du 20 au 30 mars semaine des alternatives aux pesticides ,Quelle est notre alimentation ?

Le 20 mars conférence sur les perturbateurs endocriniens par le Professeur KAH (CNRS)' Elle aura lieu à la salle du SICASMIR ,rue R Schumann

Ensuite 3 films au Régent

**Regard sur nos assiettes le 20 mars à 9h,30 (projection pour les lycéens du LPA)

**Zéro phyto 100 % bio mardi 27 mars en présence du réalisateur G,Bodin

**Les Sentinelles le jeudi 22 mars à 20h30 suivi d'un échange

Une exposition sera visible au Régent pendant la semaine (salle bibliothèque)

Montmaurin

Lettre de Mme la maire à la présidente de la région pour lui dire qu' une carrière serait dommageable dans une région si riche en réserve de vestiges de l' époque romaine

Concession des barrages hydroélectriques

La production d'Énergie hydroélectrique :

Deux points essentiels sont à aborder au travers de cette thématique industrielle

D'une part la production d'électricité

D'autre part la gestion de l'eau

Sur la production d'électricité, à ce jour les barrages de lac comme le Portillon sur notre région participent à l'équilibre du réseau. En effet cette production est disponible immédiatement et intervient en soutien du réseau électrique en fonction des besoins. Demain si l'on suit les directives proposées par ce gouvernement les concessions hydroélectriques seront attribuées à diverses entreprises puisque le ministère envisage de faire un appel d'offre international pour attribuer ces ouvrages et usines. La conséquence directe sera que les machines démarreront non plus en fonction des besoins du réseau électrique et des usagers, mais en fonction du prix de vente du KW électrique sur le marché de Londres. Ce sera le marché et il sera plus intéressant pour l'opérateur privé de placer son énergie au meilleur prix. Cela commence sur certaines installations. De ce fait renchérissement du coût payé par le consommateur, spoliation et perte de la maîtrise de notre outil industriel, coupures sur le réseau électrique.

Sur la gestion de l'eau : nos gouvernants tentent de rassurer l'opinion publique en indiquant que l'eau reste propriété publique sauf que l'eau est captive derrière le barrage c'est le propriétaire du barrage qui a les clefs de la maîtrise des « lâcher d'eau ». En période d'étiage ou de crues quelle gestion du barrage sera privilégiée la vente d'électricité au meilleur prix ou une bonne gestion de l'eau ; l'expérience de ces dernières années sur les quelques retenues privées nous ont démontré que les intérêts particuliers ont été presque toujours privilégiés et que le non-respect des directives préfectorales en matière de salubrité ont été peu sanctionnées.

Au moment de la transition énergétique les outils de cette transition doivent être exclus du marché et rester dans le domaine public. Il serait inadmissible que des ouvrages largement amortis par nos factures d'électricité soient confiés à une gestion privatisée dont l'ambition serait de faire de l'argent au mépris de la sécurité et d'une bonne gestion des besoins en eau. Nous devons développer un pôle public de l'énergie au service du pays géré démocratiquement avec des représentants des usagers et des salariés de ces industries.

PROCHAINE AG le lundi 5 mars

Pensons à l'ordre du jour !